



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## diagnostiqueurs immobiliers

Question écrite n° 100674

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Barbier appelle l'attention de Mme la ministre du logement et de l'habitat durable sur les aménagements nécessaires des modalités des certifications à répétition pour les diagnostiqueurs immobiliers. Plus de 2 000 entreprises du diagnostic immobilier souhaitent un réaménagement du processus de certification quinquennale des diagnostiqueurs, permettant une véritable montée en compétence par le biais de la formation continue plutôt que sur la base de devoirs sur table et autres audits *in situ*, qui depuis 10 ans n'ont pas fait baisser les litiges. Ces examens sont, à l'heure actuelle, sans contestation et recours possibles en cas d'échec pour un candidat. Entre dirigeants et salariés, c'est près de 9 500 personnes qui redoutent cette échéance pour leur entreprise ou leur emploi. Pour ces entreprises, si le modèle actuel de re-certification est maintenu, elles risquent également de constater de très nombreuses cessations d'activité : un fort pourcentage de diagnostiqueurs proches de l'âge de la retraite ne souhaite pas continuer leur activité si elle reste subordonnée à des certifications sanctions à répétition. Aussi, il souhaite connaître son analyse sur le sujet de la mise en place de formations continues obligatoires pour ces certifications.

### Texte de la réponse

Suite à de nombreux retours, dont les services du ministère du logement et de l'habitat durable ont pris bonne note, des travaux de réflexion autour de la profession des diagnostiqueurs immobiliers, notamment les sujets soulevés à propos de la certification, des examens de renouvellements et des formations sont en cours. Des membres de la profession des diagnostiqueurs immobiliers sont associés à ces travaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Barbier](#)

**Circonscription :** Isère (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100674

**Rubrique :** Professions immobilières

**Ministère interrogé :** Logement et habitat durable

**Ministère attributaire :** Logement et habitat durable

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 novembre 2016](#), page 9350

**Réponse publiée au JO le :** [11 avril 2017](#), page 2990